

# CYCLO TOURISME MONTALIEU-VERCIEU

## Demande de licence

### Année 2018



Renouvellement

N° de licence (pers.1) : \_\_\_\_\_

N° de licence (pers.2) : \_\_\_\_\_

Première adhésion (Le CMNCI\* est obligatoire sauf pour la formule Vélo Balade)

\*CMNCI : Certificat médical de non contre-indication

Nom (1) : \_\_\_\_\_ Prénom (1) : \_\_\_\_\_ Date de naissance (1) : \_\_\_\_\_  
 Nom (2) : \_\_\_\_\_ Prénom (2) : \_\_\_\_\_ Date de naissance (2) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 ☎ : \_\_\_\_\_ ✉ : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Pour toute demande de licence pour un MINEUR :**

Nom, prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

#### FORMULES DE LICENCES (descriptif joint)

Vélo Balade (sans CMNCI)     Vélo Rando (CMNCI Cyclotourisme)     Vélo Sport (CMNCI cyclisme en Compétition)

CATEGORIE	OPTIONS ASSURANCES	MINI BRAQUET (A)	PETIT BRAQUET (A)	GRAND BRAQUET (A)	COTISATION CLUB (B)	TOTAL (A)+(B)
ADULTE		14,50 € <input type="checkbox"/>	16,50 € <input type="checkbox"/>	64,50 € <input type="checkbox"/>	32,50 € <input type="checkbox"/>	€
JEUNE - 18 ANS **		14,50 € <input type="checkbox"/>	16,50 € <input type="checkbox"/>	64,50 € <input type="checkbox"/>	11,50 € <input type="checkbox"/>	€
2 <sup>ème</sup> ADULTE		14,50 € <input type="checkbox"/>	16,50 € <input type="checkbox"/>	64,50 € <input type="checkbox"/>	17,00 € <input type="checkbox"/>	€

\*Garanties jointes  
 \*\*Chaque licencié mineur doit être accompagné de l'un de ses parents, y compris en sortie club)

Abonnement à la revue (11 numéros /an)	24,00 € <input type="checkbox"/>	€
TOTAL : OPTIONS ASSURANCE + ADHESION + ABONNEMENT		€

*paiement par chèque à l'ordre du CTMV(Cyclotourisme Montalieu-Vercieu)*

#### CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AU CLUB

- Le présent bulletin d'inscription signé
- La notice d'assurance « Allianz » signée
- Un chèque correspondant aux options choisies
- Un certificat médical de - de 12 mois

#### EN ADHÉRANT AU CLUB de Montalieu-Vercieu...

- Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route
- J'accepte de rétrocéder mon image au travers de photos, films ou tout autre support de communication OUI  NON
- J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club : OUI  NON

Je fournis un certificat médical de - de 12 mois (pour chaque nouveau licencié cyclotourisme avec formule rando ou sport, et pour ceux ayant répondu de manière positive au questionnaire QS-SPORT joint)

Ou  J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699\*01) qui m'a été remis par mon club.  
 J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait le ..... Signature obligatoire :

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

GARANTIES PROPOSÉES 2018

Coût annuel de l'assurance • Garanties	Mini-Braquet • 14,50 €	Petit-Braquet • 16,50 €	Grand-Braquet • 64,50 €
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommmages au casque / Dommmages cardio-fréquence-mètre	non	oui	oui
Dommmages au vélo	non	non	oui, 1 500 €
Dommmages au GPS	non	non	oui, 300 €
Dommmages aux équipements vestimentaires	non	non	oui, 160 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans*	non	oui, 1 500 €	oui, 2 500 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans*	non	oui, 3 000 €	oui, 7 500 €
Décès suite accident	non	oui, 5 000 €	oui, 15 000 €
Invalité IPP	non	oui, 30 000 €	oui, 60 000 €

- ACV : accident cardio-vasculaire
- AVC : accident vasculo-cérébral
- IPP : invalidité partielle permanente

\* Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules licences «Vélo Rando» et «Vélo Sport».  
La licence «Vélo Balade» ne pourra y prétendre.

**ATTENTION : la mise en place par la FFCT de la formule de licence « Vélo Sport » n'autorise pas les clubs à organiser des manifestations compétitives avec classement ou chrono.**



	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
<b>POUR QUI ?</b>	Pour tous, sauf les jeunes en EC	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
<b>QUELLE PRATIQUE</b>	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclosportive
<b>NIVEAUX DE DIFFICULTÉ</b>	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclosportives
<b>CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION (*)</b>	<b>Non</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Obligatoire</b>
Fréquence	—	<b>Tous les 5 ans</b>	<b>Tous les ans</b>
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libelle du CMNCI	—	Cyclotourisme - sport - activité physique et sportive	Cyclisme ou triathlon en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI
Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans	—	Le décompte repart pour 5 ans	—
<b>AUTO-QUESTIONNAIRE (*)</b>	—	<b>Oui</b> Durant les 4 années intermédiaires	<b>Non</b> Le CMNCI doit être fourni tous les ans
Formalité administrative	—	Pour l'adhérent en club : Il devra cocher une case dans la « Notice d'information » de l'assurance attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI.	—
Responsabilité de l'adhérent	—	<b>L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical</b>	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical	—
<b>ASSURANCE</b>	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet
Couverture pratique cyclosportive	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b> (Sauf en responsabilité civile)
Capitaux en cas de décès AVC/AVC	<b>Non</b>	<b>Oui</b> Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans	<b>Oui</b> Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans
<b>TARIF DE LA LICENCE</b>	<b>Tarif « licence et assurance » identique pour les 3 formules</b>		
Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ?	<b>Oui</b> sans surcoût	<b>Oui – sans surcoût</b> Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade »	<b>Oui – sans surcoût</b> Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando »

(\*) Les certificats dont la date est antérieure au 01/01/2015 ne seront plus valables conformément au respect de la loi sur l'obligation du CMNCI.

Exemple :

- J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2016 :
  - Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2018, je n'ai rien à fournir de plus.
  - Si je souscris une formule Vélo Rando pour 2018, je dois juste attester que mes réponses à l'auto-questionnaire sont toutes négatives et ce chaque année jusqu'en 2021. Un nouveau CMNCI devra être fourni en 2022 ou les années intermédiaires si l'une des réponses à l'auto-questionnaire annuel est positive.
  - Si je souscris une formule Vélo Sport pour 2018, je dois fournir un nouveau CMNCI à la pratique du cyclisme en compétition.
- J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2015 :
  - Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2018, je n'ai rien à fournir mais le champ « Certificat